immeubles leur appartenant qu'en vertu d'un décret, et ou se trouvent, et ou doivent être vendus pour satisfaire à 75 dette d'une commune.

Le décret d'état s'opposait que la saisie et la mise en vente des immeubles vendables, le jugement ne peut pas se réaliser faire saisir et à faire vendre celles des concessions qui s'obtiennent dans leur résistance à la loi.

Le congrès du syndicat des chemins de fer

Paris, 5 juin. — Le congrès du syndicat des travailleurs des chemins de fer a reçu cet après-midi de la section de Lyon dont le délégué a été élu, une dépêche ainsi conçue : « Chargeons Lejarre de nous représenter, mais voulons lui ne compte pas. »

Le délégué Lejarre n'étant reçu, après une discussion, que le mandat télégraphiquement la section qu'elle serait représentée par M. Cancoin, délégué de Marseille qui vous le doubler son pouvoir.

Le congrès discute ensuite les modifications au règlement intérieur.

La situation de la caisse du syndicat nous apprend qu'il possède qu'un compte-courant placé au 1er janvier 1895 la somme de 21.638 fr. 82 et 1.494 fr. 72.

Il apparaît que toutes les recettes proviennent des cotisations, ce qui n'est pas, la cotisation de quatre francs par an et par membre, cette somme de 24.194 fr. 72 indique le point 23.548 membres, payant leur cotisation sur environ 400.000 employés et ouvriers des voies ferrées.

Les sommes placées ou reçues formant un total de 145.883 fr. 54 et les dépenses s'élèvent à 97.129 fr. 55, l'actif du syndicat est donc de 48.760 fr. 99 plus le matériel.

Le schisme socialiste

Les votes émis dans la réunion du groupe socialiste de la Chambre qui a eu lieu mercredi, permettent d'établir ainsi qu'il suit le classement des différents députés socialistes.

Il y a à la Chambre 62 socialistes dont 55 seulement font partie du groupe. 17 autres n'ont jamais été inscrits ou en ont précédemment démissionné.

31 membres du groupe étaient présents à la séance du 3 juin.

Leurs voix se sont ainsi réparties :

Pour la proposition Goussot.	12
Contre	14
Abstentions.	7

Or, ces 7 abstentionnistes n'ont pas voté parce qu'ayant le scrutin MM. Guesde, Vaillant et Jaurès avaient déclaré que l'adoption de la proposition Goussot entraînerait leur démission.

Avant cette menace, quinze partisans de la proposition Goussot, MM. Mirman et six de ses collègues s'abstinrent.

En définitive, sur 31 présents, la doctrine Guesde, Vaillant, Jaurès a exactement recueilli 12 voix : celles de MM. Guesde, Jaurès, Vaillant, Carnaud, Chauvin, Coutant, Walter, Gérault-Richard, Sembat, Boyer Hugues et Jourde.

Ces deux voix il faut en ajouter cinq des membres absents, desquels MM. Vaillant et Chauvin ont déclaré avoir reçu mandat de voter; ce sont MM. Baudin, Coutouriez, Sauvanet, Chauvière et Prudent-Devillers.

Au total il y avait donc dans le groupe socialiste 17 membres nettement collectivistes.

Si l'on recherche maintenant l'opinion des 17 socialistes qui ne font pas ou ne font plus partie du groupe, on constatera qu'il n'y a parmi eux que MM. Faberot, Renou, Toussaint et Bouvier susceptibles d'accepter la formule collectiviste. Encore faut-il ajouter que les partisans de cette formule se divisent en cinq catégories :

1 guesdiste, 8 communistes, 3 allemanistes, 4 broussiste et 1 faillettiste.

En résumé, sur 62 socialistes siégeant à la Chambre, il y a 11 indépendants et 51 doctrinaires collectivistes, ceux-ci appartenant à cinq écoles différentes.

Nous savons gré à M. Millerand d'avoir, par son entretiennent discours, provoqué cette intéressante et définitive classification.

L'élection de la Seine-Inférieure

Rouen, 5 juin. — La commission de recensement qui s'est réunie jeudi à Rouen a proclamé M. de Folleville député de la 3e circonscription de Dieppe par 5.063 voix contre 4.404 à M. Rouland. On ne souvient du petit incident qui s'était produit dans les couloirs de la Chambre, lundi dernier, où les résultats du scrutin furent affichés avec la réflexion que le préfet avait joints à sa dépêche. Dans la lettre de remerciement qu'il adressa à ses électeurs, M. de Folleville dit que sa profession de foi, nettement républicaine libérale et indépendante, en même temps que résolument respectueuse de toutes les sympathies, constitue celle qui ses électeurs un pacte mûrement délibéré et mutuellement accepté.

Échos et Nouvelles

Un major anglais a découvert à deux jours de marche au Sud-Est de la capitale des Achantis, au lac de huit milles de long sur six milles de large, entouré de villages de pêcheurs.

* *

Le Salon des Champs-Elysées, nous dit un confrère parisien, voit décroître son succès d'année en année. Ainsi pendant l'année 1899 les recettes n'ont pu arriver à balancer les dépenses.

* *

A l'occasion du cinquantenaire de son premier concert, M. Saint-Saëns exécutera dans la salle Pleyel un concerto de Mozart, qu'il fit entendre dans cette même salle, à l'âge de 10 ans.

* *

Un généreux citoyen, après avoir donné la jolie somme d'un million pour la reconstruction du Stade d'Athènes, vient de mettre à la disposition du Comité trois autres millions pour la restauration complète du Stade en marbre pentélique.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les Élections municipales contestées

Les décisions du Conseil (suite)

Nous avons publié hier le résultat des premières délibérations du Conseil de préfecture.

Les autres affaires dont le Conseil s'est occupé dans l'audience du 2 juin ont donné lieu aux décisions suivantes :

Malincourt. — L'élection de M. Lenoir-Leroy est annulée. En ce qui concerne l'élection de M. Fournier, le conseil a conclu au rejet de la protestation.

Saint-Martin. — La protestation de M. Mazouer est rejetée.

Marcq. — La protestation de M. Sénéchal est rejetée.

Bourbourg. — Les opérations électorales sont annulées.

Séance du vendredi 5 juin

La séance est ouverte à 2 heures, sous la pré-

Les élections de Tilloy

Le rôle appelle d'abord la protestation de M. Carette concernant les élections de Tilloy (arrondissement de Douai).

M. Grand, rapporteur, donne lecture de son rapport concluant au rejet de la protestation.

M. Carette se plaint que des bulletins de vote qui ne l'avaient placés sur une chaise dans la cour, aient été introduits et distribués dans la salle du scrutin.

Le maire soutient, pèle, M. Hemet-Briquet, déclare qu'un coup de vent a emporté les bulletins dans la salle. L'instituteur croyant bien faire, les a ramassés.

M. Letailleur, commissaire du gouvernement, n'attache pas grande importance à cette protestation.

Il n'y a pas eu distribution de bulletins et c'est par hasard que les bulletins se sont trouvés dans la salle.

M. Letailleur conclut à la validation de l'élection.

L'affaire est mise en délibéré.

L'affaire Moronvalle àŒuvlin

Il s'agit d'une protestation de M. Jules Lelois contre M. Moronvalle élu à Œuvlin (arrondissement de Douai).

Rapporteur M. Grand.

M. Moronvalle aurait distribué de l'argent à certains électeurs.

Le protestataire ne se présente pas ; M. Moronvalle vient lui donner à la barre un démenti formel.

L'affaire est mise en délibéré.

Les élections à Lambres

M. Renard, candidat du parti ouvrier aux dernières élections à Lambres (arrondissement de Douai), a déposé une protestation contre les opérations électorales dans cette commune. (Rapporteur M. Bécard).

M. Renard déclare qu'une liste dite ouvrière avait été mise en circulation. Or, le jour du scrutin, à onze heures et demie, le maire a illégalement fait saisir cette liste par le garde-champêtre. En se basant sur cette illégalité, M. Renard réclame l'annulation de l'élection.

M. de Hooge a la parole pour les défendeurs. Une première liste dite indépendante, avait été confectionnée, elle comprenait tous les noms de la liste municipale, sauf deux remplacés par ceux de MM. Renard et Delahy.

Mais, dans la nuit du vendredi au samedi, on imprima une liste dite ouvrière, qui outre les noms de MM. Renard et Delahy, comprenait cent d'un certain nombre d'habitants de la localité, qu'on avait portés sur la liste, absolument à leur insu. M. Mallet entre autres y figurait contre sa volonté, ses intérêts, ses opinions.

M. Mallet s'adressa d'abord à un huissier.

Mais la liste avait déjà été distribuée à profusion. Dimanche à 11 heures 1/2, la distribution durait encore.

M. Mallez s'adressa alors au maire, qui, quoique pressant peut-être son droit, fit saisir la liste.

Mais le fait en lui-même n'a pu avoir grande influence sur l'élection ; à 11 heures 1/2, au village, la plupart des suffrages sont déjà exprimés et d'ailleurs le dernier du de liste municipale a obtenu 191 voix, alors que M. Renard en a obtenu 139 seulement.

Celui qui est responsable de cet incident, dit en terminant M. d'Elbecq, est celui qui avait intérêt à le créer, et c'est précisément M. Renard. Il fait cui profitait.

M. Letailleur fait remarquer que si les listes Renard avaient dû avoir une influence sur le scrutin, elles ont été distribuées assez tôt et en assez grand nombre pour que l'effet qu'on en attendait se produisît.

En conséquence, et tout en faisant ses réserves sur l'illégalité commise par le maire, M. Silvin, le commissaire du gouvernement conclut à la validation.

L'affaire est mise en délibéré.

Roost-Warendin

M. Ricard lit un rapport concernant la protestation déposée par MM. Lesne et Doye contre MM. Desnoit et Grammont, élus à Roost-Warendin (canton de Douai).

M. Grammont, disent les protestataires, est beau-frère d'un autre conseiller, quant à M. Doye, il exerce la profession de garde particulier incompatible avec un mandat électif.

Après quelques observations de M. Letailleur, l'affaire est mise en délibéré.

Les élections de Landas

Le rôle appelle la protestation de M. Rémy Bleuzé, sur les opérations électorales de Landas (canton d'Orchies).

Après lecture du rapport de M. Godefroy, M. Rémy Bleuzé vient lui-même soutenir sa protestation.

Il attire l'attention du conseil sur les faits de corruption effrénée qui ont marqué l'élection de Landas.

L'un des candidats M. Hermand, a été vu dans la salle du vote au moment ou deux indigents lui présentaient leur bulletin déplié en disant : « C'est bien celui-là ? »

Ces deux électeurs ont d'ailleurs voté à bulletin ouvert, ce qui est illégal.

On a promis à un sieur Dhondt de lui allouer la somme de 1.000 francs par mois s'il votait pu arriver à balancer les dépenses.

Le dimanche soir à 5 heures 1/4, une distribution d'argent était faite dans un cabaret au vu et au su de tout le monde.

Il ressort de la déposition de deux témoins qu'un domestique de M. Hermand a donné de l'argent à un nommé Dujardin, lequel a avoué le fait devant le garde-champêtre en disant : « J'en aurai encore pour voter pour les blancs ».

Enfin, un certain nombre de bulletins gommés ont été distribués par les soins des candidats réactionnaires.

Me Boyer-Chammard, essaie de défendre tant bien que mal la cause mauvaise de ses commettants.

M. Letailleur, commissaire du gouvernement retient tous les faits incriminés et se prononce énergiquement pour l'enquête.

L'enquête est ordonnée.

Les élections de Boussois

Il y a une protestation de M. Durieu sur les opérations électorales de Boussois (arrondissement d'Avesnes).

M. Godefroy lit son rapport. Les élus sont accusés d'avoir fait distribuer de l'argent aux électeurs.

Après plaidoirie de Me Parmentier, M. Letailleur déclare s'en rapporter au Conseil.

L'affaire est mise en délibéré.

Les élections de Sancourt

MM. Boudallier et Dambrine ont déposé une protestation sur les opérations électorales de Sancourt (arrondissement d'Avesnes).

Rapporteur M. Godefroy.

Les candidats ont fait distribuer des bulletins en papier buvard, sur lesquels étaient portés neuf noms au lieu de six.

L'adjonction du dixième nom étant faite à l'encre, le bulletin était ainsi marqué extérieurement.

Quarante-neuf bulletins portant cette marque

Les élections de Marpent

M. Motte et Colard ont protesté contre la façon dont ont été conduites les opérations électorales à Marpent (arrondissement d'Avesnes).

Après lecture du rapport de M. Trinquet, qui a remplacé M. Godefroy, comme assesseur, Me Bauquin vient soutenir la protestation.

Il fait remarquer que les listes concurrentes ont obtenu à peu près le même nombre de voix.

Un nombre bien supérieur d'enveloppes reçu pour la liste démaire, deux francs, un paletot et une cravate.

On a offert à l'un des candidats républicains une somme de 50 francs s'il voulait retirer sa candidature.

D'autres offres d'argent ont été faites ; on s'est livré à une véritable chasse. Un vieillard qui ne jouit plus de ses facultés mentales a été traîné au scrutin.

M Roche répond. Les gens qui ont reçu de l'argent sont des mendiants de profession.

Un autre a touché de deux côtés. Quand un vieillard dont il s'agit un certificat médical établi qu'il ne jouissait de toutes ses facultés.

Les deux avocats engagent sur ce point une discussion demi-sérieuse, demi-plaisante, qui provoque une bonne hilarité.

Enfin, M. Letailleur s'en rapportant au conseil, l'affaire est mise en délibéré.

L'élection d'Aix

C'est la dernière affaire du rôle, mais le protestataire M. Masquelier, ayant retiré sa protestation, acte est donné de ce désistement, et le Conseil s'ajourne à mardi prochain 9 juin à 2 heures.

La séance est levée à 4 heures 35.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici commencer se sont rapportés les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Renou, sur les mesures de police prises dans les dimitières du Père-Lachaise, de Montparnasse, de Clichy et de Levallois-Perret, les 24, 25 et 31 mai dernier.

Ont voté pour : MM. Adam, Bourlenout, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cogel, Dansette, Dubois, Dussaussoy, Evrard-Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayer, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michaux, de Montalembert, Pichon, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Tailliandier, Weil-Malez.

Ont voté contre : MM. Adam, Boudenoux, Cochin, Dansette, Defontaine, Dron, Dussaussoy, Graux, Jonnart, Lamendin, Le Gavrian, Lover, Michaux, de Montalembert, Pichon, Ribot, Rose Tailliandier.

Se sont abstenus : MM. Coget, Hayet, Lemire.

La Chambre a adopté par 285 voix contre 222. Etait absent par congé : M. Iung.

Le droit d'accroissement

Les Sœurs Augustines et les Sœurs Clarisses, de Cambrai, ont reçu « avertissements d'avoir à payer dans la huitaine la contribution d'accroissement.

« Je dois vous informer, ajoute la pièce, qu'à défaut de paiement dans la huitaine, j'ai reçu l'ordre de vous décerner contrainte. »

Drame passionnel à Toulon

Un drame passionnel vient de se produire au faubourg du Pont-du-Las. Un artilleur artificier, Honoré Noé, né le 20 décembre 1872, à Fiers (Nord), s'est suicidé par asphyxie avec sa maîtresse, Marie Mevel, née le 8 juillet 1865, à Lopenec (Finistère). Les cadavres ont été découverts dans le lit, entrelacés, presque nus.

Marie Mevel est la veuve infidèle d'un brave second-maître du croiseur Alger, en ce moment dans les mers de Chine. Elle laisse une petite fille de six ans. Elle était ouvrière à l'école de pyrotechnie.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Vélodrome Roubaisien

Une sensationnelle journée de courses, dont l'éclat surpassera tout ce qui a eu lieu jusqu'ici au Vélodrome Roubaisien, sera donnée dimanche 7 juin, audit Vélodrome.

Les coureurs qui composent le fameux team américain, récemment amené en France par Tom Eck, John S Johnson, Guy Macdonald, Wéinig et Anton Johnson y courront.

Le programme de la journée comprend une grande internationale, une Internationale Pierrots aux coureurs non classés dans l'épreuve précédente, une course de tandems, et une course de 10 kilom. avec entraîneurs.

Outre les courses de vitesses Johnson et Macdonald prendront part ensemble à la course de tandems ; ce sera là une épreuve peu ordinaire.

Weimg défendra les couleurs américaines dans l'épreuve de 10 kil.; il aura pour principal concurrent le coureur champion qui s'est si bien comporté le 17 mai contre tous Linton, Gasse et Lesna.

Les coureurs américains qui disputèrent les épreuves aux américains sont : Maringer, Durand, Gras, Thibandin, Duraussoury, Grosjean, Tonglet de Paris et Verschoore belge Bézelmans.

A l'issue de la réunion Johnson tentera de battre un des records de pure vitesse.

* *

L'Administration du Vélodrome nous prie de rappeler que, en vertu de ses statuts et d'usages généraux, elle fait mettre en vente des cartes de tribunes ordinaires sans augmentation de prix. La vente en sera fermée dimanche à une heure.

En présence du concours d'étrangers que le coté sensationnel de la réunion de dimanche ne peut manquer d'amener au Vélodrome, l'Administration sera peut-être forcée de limiter la vente des cartes de tribunes et décline dès à présent toute responsabilité à cet égard.

N. B. La galerie sera abritée contre le vent par un nouveau vélum.

Les portes du Vélodrome seront ouvertes à deux heures.

SPORT NAUTIQUE

Régates Internationales de Valence

Les régates de Valence-sur-Seine, qui se dérouleront le 16 juin, promettent d'être d'une grande importance au point de vue sportif.

Voici les noms des sociétés qui se rencontreront sur le magnifique champ de course valencinois :

Sociétés belges : Le Royal Sport Nautique de Bruxelles. — Le Club Nautique de Gand. — Le Sport Nautique de Gand.

Sociétés françaises : Boulogne-Club. — Le Sport Nautique d'Amiens. — Le Boulogne Nautique de Boulogne. — Cercle d'Aviron de Rouen. — Le Rowing-Club de Lille. — Le Sporting Dunkerquois. — Union Nautique de Lisieux. — Le Sport Nautique de Lille. — L'Union Nautique de Valenciennes et le Sport Nautique Valencinois.

On voit combien ces courses seront intéressantes et avec quelle énergie seront disputés les prix par les meilleures équipes de Belgique et de France.

TIR

Le concours de Béthune

Le 14e concours de la Fédération des sociétés de tir de la Région du Nord et du 30e concours international de tir de la ville de Béthune, dont le tir commencé le 17 mai dernier, se terminera demain dimanche à midi.

La distribution des prix se fera Dimanche à quatre heures et demie du soir, dans les salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le général de France, commandant le 1er corps d'armée, délégué de M. le Ministre de la guerre.

Cette cérémonie qui promet d'être brillante sera suivie d'un banquet auquel l'on sait convivies les autorités civiles et militaires du département et les principaux lauréats des 2 concours.

La musique du 73e de ligne prêtera son gracieux concours à la solennité. Elle ne pourra donc pas donner comme d'habitude, un concert au Jardin public.

SPORT HIPPIQUE

Courses de Guines

Les courses de Guines auront lieu le dimanche 23 juin sur l'hippodrome du Beumpart. A deux heures et demie ; elles se composent de trois courses au trot monté une course au trot attelé, une course plate au galop et une course de haies.

LES GRÈVES

A HALLUIN

Il n'y a aucun changement en ce qui concerne la grève de chez M. Gratry.

Une réunion du Syndicat des patrons aura lieu demain.

On sait que M. Gratry est disposé à remettre les livrets et à fermer son usine.

Une nouvelle grève

120 ouvriers du tissage à la main de M. Alfred Demoulier, spécialité de linge de table, se sont mis en grève.

Les ouvriers qui sont payés sur des pièces d'une longueur majeure de 50 mètres demandent : 1° Que lorsque cette dimension de 50 mètres n'est pas atteinte, il leur soit payé néanmoins la même taux ; 3° Que si au contraire, il y a un excédent dans le métrage, il leur soit tenu compte des mètres supplémentaires, proportionnellement à la base de 50 mètres.

Rien de changé en ce qui concerne les autres grèves. A la fabrique de chaises de M. Vandheddeghem, on a remis les livrets aux vernisseurs.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une manifestation à l'horizon

Par convocation, tout le ban et l'arrière-ban des fervents du goupillon sont invités à manifester, dimanche prochain, en faveur des processions.

Déjà, l'année dernière pareille démonstration platonique avait été faite, obtenant comme résultat un zéro des mieux tournés.

Cette année, le clan clérical va essayer à nouveau de créer des troubles quelconques. Tous les membres des patronages se formeront en cortège et feront un simulacre de procession de drapeaux tricolores déployés.

Grand bien leur fasse ! S'ils croient que le moment est venu de rétablir une cérémonie depuis longtemps disparue de nos mœurs, qu'ils essayent encore ; nous doutons d'un résultat autre que quelques coups de poing ou de canne échangés entre partisans pour ou contre. Une fois de plus, cela donnera l'occasion aux promoteurs de la manifestation de crier à la persécution.

N'aurait-il pas mieux valu rester tranquille étant donné la période agitée que nous traversons.

Enfin, puisque les gros bonnets cléricaux l'ont ainsi décidé, dimanche à onze heures et demie, il y aura manifestation avec le programme suivant :

1° La tête du cortège partira de St-Martin ;

2° Par rangée de cinq, pas plus.

3° Chaque paroisse se fera précéder d'un drapeau tricolore en signe de ralliement ;

4° Au retour, après la bénédiction donnée au portail saint-Martin, le cortège se portera devant la mairie, où les délégués iront, devant l'autorité municipale, réclamer le rétablissement des processions ».

Lundi il n'y aura pas de procession rétablie et tous les ans nous aurons un jour de divertissement semblable à celui qui se prépare pour dimanche prochain.

L'intérieur des églises n'est-il donc pas suffisant pour toutes les cérémonies du culte, qu'il soit nécessaire d'accaparer la rue, ce qui sert à faire tourner en ridicule l'armée du « salut ? »

MARIUS.

Enseignement public

Mlle Déguillage, instituteur adjointe à Roubaix, école de la rue de Vienne-le-Château, est nommée en la même qualité à Vieux-Berquin, elle est remplacée par Mlle Odou, précédemment à l'Arbrisseau (Lille).

— M. Buttiaux, instituteur adjoint à Hem, passe en la même qualité à Lille, école de la rue de la Phalecque ; il est remplacé par M. Capelier de Bruille-les-Marchiennes.

Un jugement intéressant

Une affaire intéressante vient d'être jugée par le tribunal de commerce de Roubaix :

Il s'agit d'une demande de 25.000 francs de dommages-intérêts par un nommé Dubuisson qui, à la suite d'un accident de tramway, avait eu, après sept mois de séjour à l'hôpital, la jambe droite amputée à dix centimètres du col du fémur et la jambe gauche ulcérée. Le tribunal a rendu son jugement.

Il déclare la responsabilité de la Compagnie des tramways définitivement établie par le jugement correctionnel de Lille qui a condamné le conducteur de la voiture en jugeant la Compagnie civilement responsable.

Le tribunal prend en considération :

Que la victime âgée de cinquante ans était douée d'une santé robuste ;

Qu'elle a cinq enfants aux besoins desquels il ne pourra désormais subvenir à raison de son impossibilité de fournir aucun travail alors qu'auparavant son métier était pour lui lucratif ;

Qu'au contraire Baudin sera à l'avenir à charge aux siens ;

Que déjà il a enduré de terribles souffrances physiques et morales. En raison de ces considérations, il y a lieu, pour M. Baudin, une indemnité immédiatement exigible de 2500 fr. et pour l'avenir une rente viagère annuelle de 1000 fr. qui lui sera constituée en rente sur l'Etat insaisissable, au nom de la compagnie des tramways pour la nu-propriété, au nom de Baudin pour l'usufruit.

La compagnie des tramways est en outre condamnée aux dépens de l'instance.

École de natation

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les conducteurs que l'école de natation sera ouverte au public à partir du dimanche 7 juin courant.

Le mercredi, de 2 heures du soir à la fermeture, et le vendredi, de 9 heures à midi, sont des demi-journées réservées aux femmes.

L'école gratuite sera exclusivement réservée aux femmes :

Le dimanche 21 juillet, de 3 heures du soir à la fermeture ;

Le dimanche 10 juillet, id.;

Le dimanche 24 août, id.;

Le dimanche 30 août, id.

La sécurité au square Catteau

Nos jeunes doléances ont été entendues ; nous approuvons que pour mettre fin aux déplorables scènes qui se passaient au square Catteau, M. le maire de Roubaix y a fait placer un garde spécialement. Nous ne sommes pas les seuls à l'en remercier.

L'accident du parc de Barbieux

Nous avons relaté hier matin l'accident de bicyclette survenu jeudi soir au parc de Barbieux. L'état de M. Léon Duparcur, la malheureuse victime, s'est un peu amélioré dans la journée de vendredi.

M. le docteur Leurelle qui lui donne les soins nécessaires croit que le blessé pourra reprendre ses occupations dans quelques semaines.

* *

Nous avons dit que la seconde victime de l'accident était M. Decoyère. M. Félix Decoyère, peintre rue Blanchemaille, nous fait savoir qu'il ne peut être question de lui, car il se trouvait en ce moment au vélodrome.

Un accident

Hier matin, un encolleur du tissage de M. Théodore Vienne, rue du Fontenoy, M. Henri Lesage, 36 ans, demeurant, 100, rue Voltaire, était monté sur une échelle au dessus d'un métier, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba.

Dans sa chûte, il porta la main droite sur l'engrenage du métier.

Une phalange du premier doigt de cette main fut arrachée.

Le blessé, après avoir reçu les soins du docteur Delattre, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Tapage nocturne

Sur la plainte de MM. Constant et Louis Duval, une contravention pour tapage nocturne a été dressée à la charge de Eugène Vandurme, 39 ans, et Louis Vansprangche, 54 ans, tous deux ourdeurs et demeurant rue de l'Epeule, cour Delobel.

Des gens encombrants

Depuis quelque temps l'ordre est souvent troublé dans la cour Delobel, rue de l'Epeule, par deux aimables sujets belges, n'aimant pas leurs voisins qui ne sont pas de leur nationalité.

Ce sont les sieurs Vandurne et Vansprongche, ce dernier ancien gendarme belge.

Dimanche dernier, de huit heures à onze heures du soir, ils ont troublé le repos public en chantant à tout moment et en faisant du bruit devant la porte d'une famille française, les époux Dorez.

Depuis, les scènes continuent. Hier matin, à midi et le soir, le père et le fils Duval ont été injuriés d'une façon indigne par l'ex gendarme belge.

Sur la plainte des voisins, M. le commissaire de police, Broigne, s'est rendu sur les lieux et pour rétablir l'ordre a dressé procès-verbal aux turbulents. Comme le jeunes Billiouw, dont le mari est également Belge, s'est associé à tout ce vacarme, procès-verbal lui a été aussi dressé.

Pendant l'enquête, M. le commissaire a été amené à se rendre compte que la fille Billiouw n'avait pas fait de déclaration comme étrangère. Un procès-verbal lui a été signifié.

Un suicide

Kyrille L..., 32 ans, menuisier, demeurant chez son frère, rue Inkermann, 155, a été trouvé mort pendu, vers 10 heures du soir, se soutenant un revolver dans sa main crispée.

Il s'était logé deux balles dans la tête, l'une lui a perforé la tempe droite ce qui a déterminé une mort instantanée ainsi que l'a constaté M. le docteur Lepers appelé à la hâte.

M. Broigne, commissaire de police s'est rendu sur les lieux et le corps inspecté rapidement mis en fosse du 3e arrondissement, ayant le visage tout ensanglanté.

Elle déclara avoir reçu des coups de tisonnier de Sophie Choquel, 46 ans, ménagère, rue Bernard, 26 et de Charles Christel.

Les blessures de la plaignante paraissant avoir un caractère grave, les agents requirent le docteur Dubar qui aussitôt vint prodiguer des soins empressés à la blessée.

Une patrouille d'agents fut ensuite envoyée par M. Squiqué, commissaire de police, pour arrêter les auteurs de cet acte. Christel et Sophie Choquel ont été arrêtés, vers onze heures du soir et écroués au dépôt de sûreté.

Une enquête est ouverte.

* *

L'arrestation de Christel, banale tout d'abord, a pris tout à-coup des proportions énormes et a passionné le public.

Hier matin, le bruit se répandait en ville que l'auteur du crime de la rue Ampère était arrêté. Cet assassin n'était autre que Christel.

Aussitôt la foule de s'amasser devant le commissariat de Sainte-Elisabeth et de commenter cette arrestation.

Sans que la chose fut aussi grave que la rumeur publique voulait bien l'indiquer il y avait quelque chose de vrai. Christel avait été dénoncé par Marceline Druwart comme étant l'auteur de l'équivoquable forfait de la rue Ampère.

Vers trois heures et demie, M. Squiqué, commissaire de police, arrivait chez son collègue M. Squivée et les deux magistrats commençaient une sérieuse enquête afin de se rendre compte si véritablement Christel était coupable.

Aux accusations de Marcelines, Christel opposait le démenti le plus formel et il put fournir des alibis immédiatement contrôlés par M. le commissaire Chapé qui, une fois de plus, vit s'évanouir l'espoir de mettre la main sur le malfaiteur aux instincts bestiaux qui a assouvi sa honteuse passion sur un cadavre.

L'accusation de Marceline est une sure invention tous les faits la concernant et Charles n'a pas mérité un pareil coups et blessures, jusqu'à plus ample informé.

Pendant toute l'après-midi, l'émotion a été grande en ville, mais il est à craindre que la vindicte publique ne soit pas de sitôt satisfaite.

Malade sur la voie publique

Hier, vers 9 h. 1/4, un trieur de chez Vanlaingue, rue Saint-André, nommé Henri Boset, 53 ans, tombait tout à coup malade rue Dupont.

On alla aussitôt chercher M. Noyon, médecin, qui constata une paralysie complète du côté gauche.

Boutère qui demeure 84, rue de Mouvaux, a été transporté en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Œuvre de la Bouchée de pain

Avis important. — Les derniers carnets de souscriptions viennent d'être adressés aux maisons ci-après :

MM. Jubé Hertogh, 16, rue de la Gare ;

Em. Janiaut, 18, rue de la Gare ;

A. Barot (débit de tabacs), 13, Grande Place ;

H. Déghin id. place Ste-Elisabeth ;

L. Maillard id. 11, rue Blanchemaille ;

Verschoore id. 8, rue de Tourcoing.

Il n'est plus possible au Comité d'en remettre à d'autres maisons, la campagne touchant à sa fin.

Les personnes possédant encore des listes de souscriptions feront bien de les adresser sans retard, au trésorier, 15, rue de la Fontaine-Lambert, s'ils ne veulent s'exposer à ne plus trouver de reçus.

Le tirage est définitivement fixé au dimanche 14 juin ; nous donnerons demain le détail de la grande liste musicale qui précédera ce tirage.

Avis

M. Renaud, 25 ans, rédacteur dans un journal de Paris, nous fait savoir, à cause des nombreuses réclamations qu'il a reçu, qu'il n'a rien de commun avec Emile Renaud, condamné dernièrement à un mois de prison.

Menus faits

Jeudi, vers dix heures du soir, Théophile V..., 21 ans, tisserand, et Louise P..., 20 ans, soigneuse, étaient couchés au champ de blé au Petit-Beaumont.

Le garde Leclercq qui passait, leur a dressé procès-verbal.

— Un sieur François Selez, 41 ans, demeurant à la Clef d'Or, mendiait, hier matin, rue St-Georges.

Un agent de passage l'a arrêté et conduit au dépôt du 1er arrondissement.

TOURCOING

Nous publierons demain le portrait et la biographie de M. Hasebroucq, maire de Tourcoing et doyen des maires du département du Nord.

Enseignement

Mlle Brès, inspectrice générale, vient de visiter les écoles maternelles des rues de Roubaix, du Collège, Houchard et Fin-de-la-Guerre.

Grave accident d'usine

M. Pierre Seouws, 50 ans, rattacheur, à la filature Vve Loridan, rue Latérale, a été victime d'un grave accident.

La lanière de la courroie actionnant son métier s'étant rompue, un bout de la courroie s'est roulé autour du bras droit de l'ouvrier qui fut violemment attiré contre le métier.

Il en est résulté une fracture de l'avant-bras. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Desrumeaux et a ensuite été reconduit à son domicile à Roubaix, rue Bernard, 50.

L'incapacité de travail sera d'environ dix semaines.

Arrestation

Le nommé Achille Parmentier, 18 ans, ouvrier de maçon, sans domicile fixe, expulsé à la date du 27 juin 1895 à la suite d'une condamnation pour vol a été arrêté pour infraction à l'arrêté pris contre lui.

Un enfant mordu par un chien

Le jeune Alphonse Lecouteux, 11 ans 1/2, rue de Dunkerque, a été fortement mordu à la jambe droite, par le chien d'un marchand de légumes du quartier, M. Varlope.

Plainte a été déposée à la police par la mère de l'enfant.

M le docteur Bernard a soigné le petit et estime que la guérison demandera 8 à 10 jours.

Contraventions

Des contraventions ont été dressées contre les nommés Clémence L., fem ne V., ménagère rue Pont-de-Neuville, son fils Jules, 18 ans et sa fille Mathilde, 15 ans, pour violences sur la personne de la demoiselle Delbergue, 19 ans, soigneuse, habitant le même quartier.

Un gamin de 14 ans, Léon Demeyer, habitant aux « Cent Maisons » à Mouvaux, a été surpris se baignant dans le canal. Procès verbal lui a été dressé.

Avis aux anciens militaires ayant accompli 14 ans de service

Les anciens militaires ayant accompli des périodes de service de sept ans et qui se croiraient dans les conditions voulues pour participer au fonds de secours de 250.000 francs inscrit cette année, en leur faveur, au Budget de la Guerre, sont invités à se présenter à la Mairie, « Bureau Militaire », pour se faire inscrire.

Wattrelos. — *Une rafle de mendiants.* — Sur l'ordre de M. Clément, commissaire de police, les gardes de Wattrelos ont procédé, dans la journée de jeudi, à une battue dans la commune pour la dépeupler de ses mendiants.

Le chiffre des arrestations s'est élevé à dix-huit. Voici les résultats connus :

Pierre Vandenbrouck, ébénisteur, demeurant à Croix ; Pierre Walkens, 65 ans, habitant Mouscron ; Edouard Lesarquit, 50 ans, demeurant à Tourcoing ; Alphonse Lepoutre, 50 ans, demeurant à Roubaix ; Mathilde Farvacque, 60 ans, demeurant à Mouscron ; Albert Leroux, 37 ans, mécanicien, à Roubaix ; Léonard Devos, 76 ans, demeurant à Leers ; Angèle Vandenbrouck, 18 ans, demeurant à la Houarde ; Dominique Bonfontaine, 45 ans, Jean-Baptiste Dansette, 68 ans, demeurant à Wattrelos ; Marie Vandenbrouck, 55 ans, demeurant à Mouvaux, à Croix et Frédéric Turnont, 79 ans, tous deux demeurant à Mouscron.

Croix. — Dumont Jules, 34 ans, tisserand, et Duquesnoy Sophie, 33 ans, demeurant à Croix rue Joseph Piat, cour Donnat, 5, sont inculpés de violences légères sur la personne de Jules Dumont, 33 ans, couturière, et Dewarter Louis, 37 ans, tisserand.

M. Séguin, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Une filouterie à la trouvaille

Hier matin, vers dix heures, Mme Franc Pipians, 25 ans, femme Bonnion, demeurant à Roubaix, rue du Pile, 3, arrivait à Croix, quelques pas au-dessus du clocher Saint-Eloi, où